



unesco

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Cinquante-septième session du Conseil exécutif
UNESCO, Paris, 25-28 juin 2024

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET RÉVISÉS POUR 2024-2025 (42 C/5)
ET PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES POUR 2026-2029 (PROJET DE 43 C/5)

Résumé

Introduction

Partie I – Programme et budget révisés pour 2024-2025 (42 C/5) tel que présenté à la Conférence générale et adopté par cette dernière à sa 42^e session

Partie II – Plans de travail détaillés de la COI fondés sur les priorités des États membres conformément à la résolution A-32/4.II

Partie III – Propositions préliminaires pour 2026-2029, premier exercice biennal 2026-2027 (Projet de 43 C/5)

La décision proposée porte la cote EC-57/5.3 dans le Document relatif aux décisions à adopter (projet de document IOC/EC-57/AP).

Introduction

1. Conformément à la pratique établie, l'Assemblée de la COI a examiné à sa 32^e session, du 21 au 30 juin 2023, le document [IOC/A-32/6.1.Doc\(1\)](#) contenant les propositions du Secrétariat pour le Projet de programme et de budget 2024-2025, tel que soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 216^e session, en mai 2023.
2. L'ayant considéré « *conforme aux principes directeurs énoncés dans la résolution EC-53/2 ainsi qu'aux objectifs de haut niveau définis dans la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029* », l'Assemblée de la COI s'est félicitée de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO (décision 216 EX/44) de recommander à la Conférence générale à sa 42^e session « *de convenir d'une augmentation de [1 %] de la part du budget ordinaire de l'UNESCO consacrée à la COI, laquelle ne doit faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget* », et « *de décider qu'un niveau de référence sera défini d'un commun accord pour la part du budget ordinaire de l'UNESCO allouée à la COI dans le cadre du document 42 C/5 et des futurs documents C/5, et que ce niveau de référence ne fera l'objet d'aucune réduction à l'avenir sans l'accord de la Conférence générale* ».
3. Par sa [résolution A-32/4](#), l'Assemblée de la COI a convenu *des principes fondamentaux devant guider l'allocation des ressources supplémentaires allouées au titre du budget ordinaire résultant du relèvement de 1 % de la part du budget ordinaire de l'UNESCO alloué à la COI*.
4. La [Partie I](#) ci-après présente la partie consacrée à la COI dans le Programme et budget révisés pour 2024-2025 présenté par la Directrice générale de l'UNESCO à la 217^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre 2023 puis adopté par la Conférence générale à sa 42^e session en novembre 2023.
5. La révision du budget du 42 C/5 a été guidée par deux impératifs fondamentaux : (a) la nécessité de réviser le plafond budgétaire compte tenu du retour à une assiette de 194 États membres (du fait de la décision des États-Unis d'Amérique de réintégrer l'Organisation [juillet 2023]), et (b) la volonté de renforcer de manière significative le soutien programmatique de l'UNESCO aux États membres face aux menaces existentielles auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui.
6. Compte tenu de cette révision du plafond global du budget ordinaire de l'UNESCO, qui passe de 534,6 millions de dollars des États-Unis à 685,4 millions de dollars, le budget ordinaire de la COI pour 2024-2025 (42 C/5) passe de 13,5 millions de dollars (tel qu'examiné par l'Assemblée de la COI à sa 32^e session) à 21,1 millions de dollars.
7. La [Partie II](#) ci-après expose brièvement la manière dont l'augmentation du budget contribuera à améliorer l'exécution du programme, tandis que la [Partie III](#) vise à solliciter l'avis des États membres sur la structure du programme pour 2026-2027 en vue du processus de préparation du Projet de 43 C/5 de l'UNESCO, dans l'attente de nouvelles orientations issues du processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan ».

Partie I

Programme et budget révisés pour 2024-2025 tel que présenté et adopté par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 42^e session (42 C/5)

Pages 3 à 14 : Extrait du document [42 C/5 approuvé](#) : Programme et budget approuvés pour 2024-2025 : second exercice biennal de la période quadriennale 2022-2025

Commission océanographique intergouvernementale

Faire face à des circonstances exceptionnelles

- 03001** L'eutrophisation, l'acidification, les vagues de chaleur marine, la désoxygénation, la destruction des habitats, la surpêche et la pollution plastique mettent gravement en péril la santé de nos océans. Les services vitaux qu'ils fournissent sont menacés. Par exemple, leur capacité de servir de puits de carbone approche de sa limite. Alors qu'ils produisent plus de 50 % de l'oxygène de la planète, les océans « se réchauffent, s'acidifient et s'asphyxient ».
- 03002** De multiples facteurs de stress obligent des milliers d'espèces marines à modifier leur répartition, ce qui bouleverse le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent et entraîne de profondes répercussions sur la société. Dix pour cent de la population mondiale et des biens matériels sont situés à moins de dix mètres au-dessus du niveau de la mer, et de nombreuses villes côtières subissent directement les effets de phénomènes météorologiques, climatiques et océaniques violents, tels que tsunamis et ondes de tempête. Ces vulnérabilités s'aggraveront encore du fait de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique d'origine anthropique. L'océan et ses ressources fournissent pourtant des services et des avantages écosystémiques essentiels au bien-être de l'humanité et à la prospérité de l'économie mondiale.
- 03003** L'humanité a toutefois une chance d'ouvrir une nouvelle page de sa relation à l'océan. Dans le passé, l'ignorance a conduit à l'utiliser comme une ressource illimitée, ce qui l'a transformé en décharge pour les déchets générés par l'être humain, entraînant la destruction des habitats, la perte de biodiversité, l'apparition de vastes zones mortes et, au bout du compte, la disparition de moyens de subsistance et l'accroissement de la vulnérabilité des populations de tous les bassins océaniques. Les sciences océaniques sont en train de nous faire prendre conscience de la crise qui touche la santé des océans.
- 03004** Le système des Nations Unies a réagi en formulant l'objectif de développement durable (ODD) 14 relatif aux océans, en intégrant les questions relatives aux océans dans ses cadres pour le climat et la biodiversité ainsi que dans le nouveau traité destiné à lutter contre la pollution plastique, et en prenant des dispositions visant à supprimer les subventions à la pêche qui ont des effets préjudiciables. En outre, un traité des Nations Unies juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion durable des océans. Le rôle joué par les sciences océaniques, non seulement pour diagnostiquer la crise, mais aussi pour apporter des solutions au problème, est la raison d'être de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (2021-2030). Cette campagne historique menée par les Nations Unies en faveur des océans et des responsabilités qui y sont attachées exige d'amplifier l'action menée par la COI et d'y allouer des ressources adaptées.

**Nous faisons face à une grave crise concernant la santé des océans.
L'investissement dans les sciences océaniques peut nous aider à
inverser la tendance :**

- 10 % de la population mondiale et des biens matériels sont situés à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer, et de nombreuses villes côtières subissent directement les effets de phénomènes météorologiques, climatiques et océaniques violents, tels que tsunamis et ondes de tempête.
- Le rythme de l'élévation du niveau moyen de la mer s'est accéléré, passant de 2,1 mm/an sur la période 1993-2002 à 4,7 mm/an sur la période 2013-2021.
- Les océans absorbent 25 % des émissions de CO₂, mais à cause de la diminution d'environ 0,3 unité du pH à la surface des eaux de haute mer qui devrait se produire d'ici à 2081-2100, leur capacité de servir de puits de carbone approche de sa limite. 20 à 50 % des écosystèmes à carbone bleu de la planète ont déjà disparu ou sont dégradés.
- L'océan perd de sa teneur en oxygène à un rythme rapide, estimé à 2 % depuis 1960, ce qui est sans précédent dans l'histoire récente de la Terre.
- La part du budget national moyen de la recherche alloué aux sciences océaniques ne s'élève à l'heure actuelle qu'à 1,7 %.

Tirer parti des atouts uniques de l'UNESCO

03005 L'édition 2022 du Rapport de la COI sur l'état de l'océan montre que nos connaissances actuelles dans ce domaine permettent d'identifier les problèmes, mais qu'elles sont loin d'être complètes et suffisantes, et donc exploitables. « On ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer ». La COI a pour objectif principal de transformer les sciences océaniques et de produire des connaissances en vue de fournir de manière systématique une base pour l'action en faveur des océans.

03006 La COI de l'UNESCO possède un solide écosystème d'atouts pour relever ce défi, notamment des réseaux uniques d'experts spécialisés, des cadres et des systèmes mondiaux qui appuient la fourniture de données et de services tout au long de la chaîne de valeur des connaissances sur les océans, qui va de la recherche et de l'observation à la gestion des données, des services d'information sur les océans à l'élaboration de produits, et de la fourniture de conseils sur les politiques à la formulation d'orientations en matière de gestion des océans. La COI peut tirer parti d'atouts uniques, tels que le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et les systèmes d'alerte aux tsunamis et de mitigation de quatre bassins océaniques sujets aux tsunamis, qui fonctionnent grâce à 13 prestataires de services relatifs aux tsunamis chargés de surveiller l'activité sismique et le niveau de la mer et de communiquer des informations sur le risque de tsunami aux centres nationaux d'alerte aux tsunamis et aux points focaux.

03007 La COI de l'UNESCO est en outre particulièrement bien placée grâce à son rôle de coordination mondiale de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. La Décennie est la plus grande entreprise de l'histoire des sciences océaniques : il s'agit d'un mouvement mondial qui offre un cadre coordonné, placé sous la houlette des Nations Unies, pour trouver des solutions pensées conjointement aux défis planétaires, en collaboration avec une multitude de parties prenantes telles que les universités, les jeunes, les détenteurs de savoirs autochtones, l'industrie, les décideurs et les organisations philanthropiques. Par ailleurs, la COI a été chargée par les Nations Unies d'établir des rapports sur les cibles 14.3 et 14.a des ODD. Elle aide le PNUE à faire rapport sur les aspects scientifiques des cibles 14.1 et 14.2 des ODD, ainsi qu'à mettre en place un mécanisme d'exécution d'activités océanographiques en vue d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux océans dans le cadre des conventions sur le climat et la biodiversité et du Traité relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

03008 Afin d'assurer une participation équitable de tous les États membres à ses programmes, la Commission met en œuvre une stratégie spécifique de développement des capacités (« Ne laisser personne de côté ») dans tous les domaines qui relèvent de son mandat.

Revoir nos ambitions à la hausse en 2024-2025

03009 Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, au titre de sa Stratégie à moyen terme 2022-2029, la COI de l'UNESCO renforcera son action dans plusieurs domaines essentiels.

03010 La Commission favorisera la production des connaissances dont la société a besoin pour faire face au changement climatique et mettre en place une économie océanique durable. À cette fin, les activités d'observation des variables océaniques essentielles dans les domaines de la physique, de la biogéochimie, de la biologie, de l'écologie et des effets de l'activité humaine seront développées en vue de fournir des données primordiales pour l'établissement des budgets carbone et la gestion du carbone, la prévision des cyclones tropicaux, des vagues de chaleur marine et des ondes de tempête, la gestion de la biodiversité marine et l'identification des besoins des communautés, notamment la protection de 30 % de la zone océanique d'ici à 2030.

03011 La COI de l'UNESCO mettra à la disposition des États membres un Système mondial de données et d'informations océanographiques (ODIS) pleinement opérationnel et accessible à tous, qui constitue une source de données et d'informations fiables sur les océans, lesquelles sont essentielles à la prise de décisions. L'Organisation offrira des possibilités de développement des capacités au Centre d'échange pour le nouveau traité des Nations Unies visant à conserver et exploiter durablement la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En outre, elle renforcera les capacités nationales de surveillance de la biodiversité marine et mettra en place des programmes de surveillance des espèces marines nuisibles sur le terrain, par l'intermédiaire du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) et du Programme sur les efflorescences algales nuisibles (HAB).

03012 Par ailleurs, l'UNESCO mettra en œuvre la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030) aux niveaux national et régional, en s'appuyant sur le système de formation de l'Académie mondiale OceanTeacher, les centres régionaux de formation et de

recherche et le programme d'initiation à l'océan¹. Elle s'emploiera également à développer le centre de renforcement des capacités liées à l'océan « Ocean CD-Hub », afin d'améliorer l'accès aux possibilités de développement des capacités offertes à l'échelle mondiale et de fournir davantage d'informations à ce sujet.

03013 Dans le cadre du 42 C/5 approuvé, la COI de l'UNESCO sera également en mesure d'améliorer considérablement la précision et la rapidité des alertes aux tsunamis, notamment en augmentant de 100 % le nombre de communautés certifiées Tsunami Ready par rapport au niveau actuel, et en portant une attention particulière aux PEID et aux pays les moins avancés (PMA). La COI conduira l'action mondiale en faveur de la planification et la gestion durables des océans en coopération avec des partenaires des secteurs privé et public et d'autres organismes compétents des Nations Unies. Elle fera le bilan des réalisations et créera une nouvelle dynamique pour assurer le succès de la Décennie de l'Océan lors de la Conférence internationale de la Décennie de l'Océan, qui se tiendra en 2024, et de la Conférence des Nations Unies sur les océans qui aura lieu à Nice (France) en 2025.

COI – Cadre budgétaire intégré par produit et source de financement (en milliers de dollars des États-Unis)

Produit	Répartition par source de financement			TOTAL, Cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	
3.IOC1	20 407	100	26 110	46 617
Sous-total	20 407	100	26 110	46 617
COI – Programmes intersectoriels				
3.IP2	728	-	946	1 674
Sous-total, Programmes intersectoriels	728	-	946	1 674
Total, Commission océanographique intergouvernementale	21 135	100	27 056	48 291

Renforcer notre soutien aux priorités globales et aux groupes prioritaires

Priorité globale Afrique

03014 La Feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique guidera la mise en œuvre du programme phare 5 de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique, ainsi que les travaux de la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents. Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie pour le développement des capacités (2023-2030), la COI étendra son réseau mondial de centres de formation (OTGA) en Afrique et tirera pleinement parti du savoir-faire régional et local pour proposer des formations sur mesure concernant de grands enjeux liés à l'océan en Afrique. L'ODIS de la COI et son Projet Ocean InfoHub faciliteront l'accès à l'échelle mondiale de la communauté régionale de pratique aux informations, aux données et aux supports de connaissances océanographiques au service de la gestion, y compris les savoirs locaux et autochtones. Le Système mondial

¹ L'initiation à l'océan est l'acquisition d'« une compréhension de l'influence que l'océan a sur nous et de celle que nous avons sur lui ».

d'observation de l'océan pour l'Afrique (GOOS-AFRIQUE) permettra à la région de coordonner et de stimuler les investissements afin de développer les capacités régionales en matière d'informations et de services océaniques. Les communautés à risque d'au moins 16 pays africains et États insulaires participeront au Programme de certification Tsunami Ready de la COI.

Priorité globale Égalité des genres

- 03015** Grâce au suivi continu de l'impact assuré par le Rapport mondial sur les sciences océaniques et son portail de données, l'UNESCO catalysera le programme déjà lancé sur le rôle de premier plan des femmes dans la Décennie de l'Océan et élaborera une feuille de route visant à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes et des actions de la Décennie.

Petits États insulaires en développement (PEID)

- 03016** Les PEID sont fermement établis comme un groupe prioritaire dans la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), l'accent étant mis sur la sécurité de ces pays, notamment l'efficacité des alertes aux tsunamis. Le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l'Océan étoffera considérablement la base technique et renforcera l'impact des systèmes d'alerte sur la société, en visant à faire en sorte que, d'ici à 2030, 100 % des communautés à risque des Caraïbes, de l'océan Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de l'Atlantique du Nord-Est reçoivent la certification « Tsunami Ready ». Des alliances avec des organisations partenaires de l'Atlantique et du Pacifique permettront d'assurer la participation des bassins océaniques qui ne relèvent pas d'organes subsidiaires régionaux de la COI. Des investissements ciblés permettront d'adopter des approches personnalisées en matière de développement des capacités, en fonction des besoins et des priorités spécifiques des PEID. L'action menée en faveur de l'initiation à l'océan sera considérablement renforcée dans les PEID.

Jeunes

- 03017** Grâce à ses pôles régionaux en Afrique et en Asie, le programme des jeunes spécialistes des océans de la Décennie de l'Océan continuera à élargir les perspectives offertes aux nouvelles générations d'océanologues en leur donnant collectivement une voix au chapitre et en leur transmettant les connaissances de professionnels chevronnés. La promotion de la durabilité de l'océan – « l'océan que nous voulons » – intégrera de nouveaux modes de pensée et de gestion.

COI – Priorités globales et groupes prioritaires par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Priorités globales			
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	TOTAL, Cadre budgétaire intégré
Afrique	5 732	23	6 980	12 735
Égalité des genres	2 658	13	3 243	5 914
Total, Priorités globales	8 390	36	10 223	18 649

	Groupes prioritaires			
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	TOTAL, Cadre budgétaire intégré
Petits États insulaires en développement (PEID)	4 331	20	5 407	9 759
Jeunes	1 221	3	1 495	2 719
Total, Groupes prioritaires	5 552	23	6 902	12 478

COI – Contribution aux programmes phares de la priorité globale Afrique
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programmes phares			
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	TOTAL, Cadre budgétaire intégré
Programme phare 5	5 122	38	6 230	11 391
Total	5 122	38	6 230	11 391

Commission océanographique intergouvernementale – Cadre de résultats

EFFET 3

Renforcer la connaissance en faveur de l'action climatique, de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de l'océan, et de la réduction des risques de catastrophe

PRODUIT 3.IOC1 – Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé des océans et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans

Indicateurs de performance	Données initiales 2023	Cibles pour 2025
1. Nombre d'États membres ayant recours à des experts participant activement à la conception et à la mise en œuvre d'activités de recherche océanique, produisant ainsi des connaissances pour répondre aux grandes questions relatives à la durabilité	(i) 98, dont 22 en Afrique, 19 PEID et 37 % de femmes parmi les experts (ii) Indicateur 14.3.1 des ODD : 40, dont 8 en Afrique et 3 PEID	(i) 108, dont 25 en Afrique et 23 PEID (ii) Indicateur 14.3.1 des ODD : 47, dont 13 en Afrique et 7 PEID

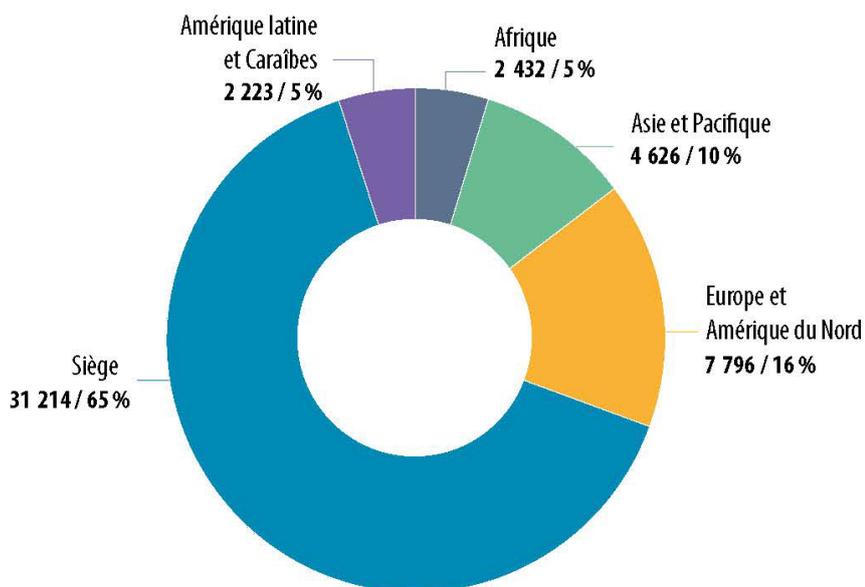
<p>2. Nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique et la gestion des données grâce au Système d'observation de l'océan (GOOS) et au Système de données et d'information océanographiques (ODIS), fournissant ainsi des informations cruciales pour des solutions fondées sur la science</p>	<p>GOOS :</p> <p>(i) contribuant à des réseaux mondiaux : 84, dont 8 en Afrique et 8 PEID</p> <p>(ii) surveillant activement des paramètres biologiques de l'océan : 62, dont 5 en Afrique et 12 PEID</p> <p>ODIS/Ocean InfoHub : 25, dont 2 en Afrique et 5 PEID</p> <p>ODIS/OBIS : 61, dont 16 en Afrique et 21 PEID</p>	<p>GOOS :</p> <p>(i) 94, dont 12 en Afrique et 14 PEID</p> <p>(ii) 74, dont 10 en Afrique et 19 PEID</p> <p>ODIS/Ocean InfoHub : 100, dont 30 en Afrique et 25 PEID</p> <p>Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 40 partenaires institutionnels – 50 bases de données de partenaires indexées (bases de données distinctes : certains partenaires en possèdent plusieurs) – 5 régions (LAC, AFR, IND, PAC, P-SIDS) – >200 000 éléments de contenu répartis dans 8 catégories – >15 000 utilisateurs dans 140 pays (décembre 2022) – >100 partenaires institutionnels participant au processus de conception conjointe <p>ODIS/OBIS : 80, dont 20 en Afrique et 26 PEID</p> <p>Plus précisément : 1 000 nouveaux ensembles de données, 20 millions de nouveaux enregistrements et 250 nouvelles publications scientifiques par an</p>
<p>3. Nombre d'États membres disposant de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide et faire progresser la préparation et la résilience aux risques de tsunami et aux autres aléas liés aux océans</p>	<p>(i) Points focaux pour l'alerte aux tsunamis : 142, dont 11 en Afrique et 35 PEID</p> <p>(ii) Conseil national du programme Tsunami Ready et au moins une communauté certifiée Tsunami Ready : 22, dont 0 en Afrique et 9 PEID</p>	<p>(i) 148, dont 14 en Afrique et 38 PEID</p> <p>(ii) 59, dont 10 en Afrique et 30 PEID</p>
<p>4. Nombre d'États membres fournissant des données et des informations au service des évaluations, des bases de données mondiales, de l'interface science-politiques à l'appui d'une gestion durable des océans et de la prise de décisions</p>	<p>70, dont 12 en Afrique et 5 PEID</p>	<p>83, dont 16 en Afrique et 10 PEID</p>
<p>5. Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour la mise en œuvre de plans de gestion des océans fondés sur la science et de solutions transformatrices en faveur du développement durable</p>	<p>Décennie de l'Océan : 80, dont 15 en Afrique et 10 PEID</p> <p>Feuille de route pour la PEM : 100, dont 16 en Afrique et 14 PEID</p>	<p>Décennie de l'Océan : 90, dont 18 en Afrique et 13 PEID</p> <p>Feuille de route pour la PEM : 112, dont 21 en Afrique et 17 PEID</p>
<p>6. Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour renforcer leurs capacités en matière de recherche scientifique, d'observation et de services relatifs aux océans et à la biodiversité grâce au développement des capacités proposé par la COI</p>	<p>Rapport mondial sur les sciences océaniques : 53, dont 13 en Afrique et 4 PEID</p> <p>Développement des capacités avec l'Académie mondiale OceanTeacher : 87, dont 30 en Afrique et 15 PEID</p>	<p>Rapport mondial sur les sciences océaniques : 66, dont 16 en Afrique et 6 PEID</p> <p>Développement des capacités avec l'Académie mondiale OceanTeacher : 106, dont 36 en Afrique et 15 PEID</p>
<p>7. Nombre d'États membres ayant accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues sur l'initiation à l'océan</p>	<p>80, dont 8 en Afrique et 10 PEID</p>	<p>110, dont 25 en Afrique et 17 PEID</p>

Commission océanographique intergouvernementale – Répartition des ressources

COI – Contributions volontaires (en milliers de dollars des États-Unis)



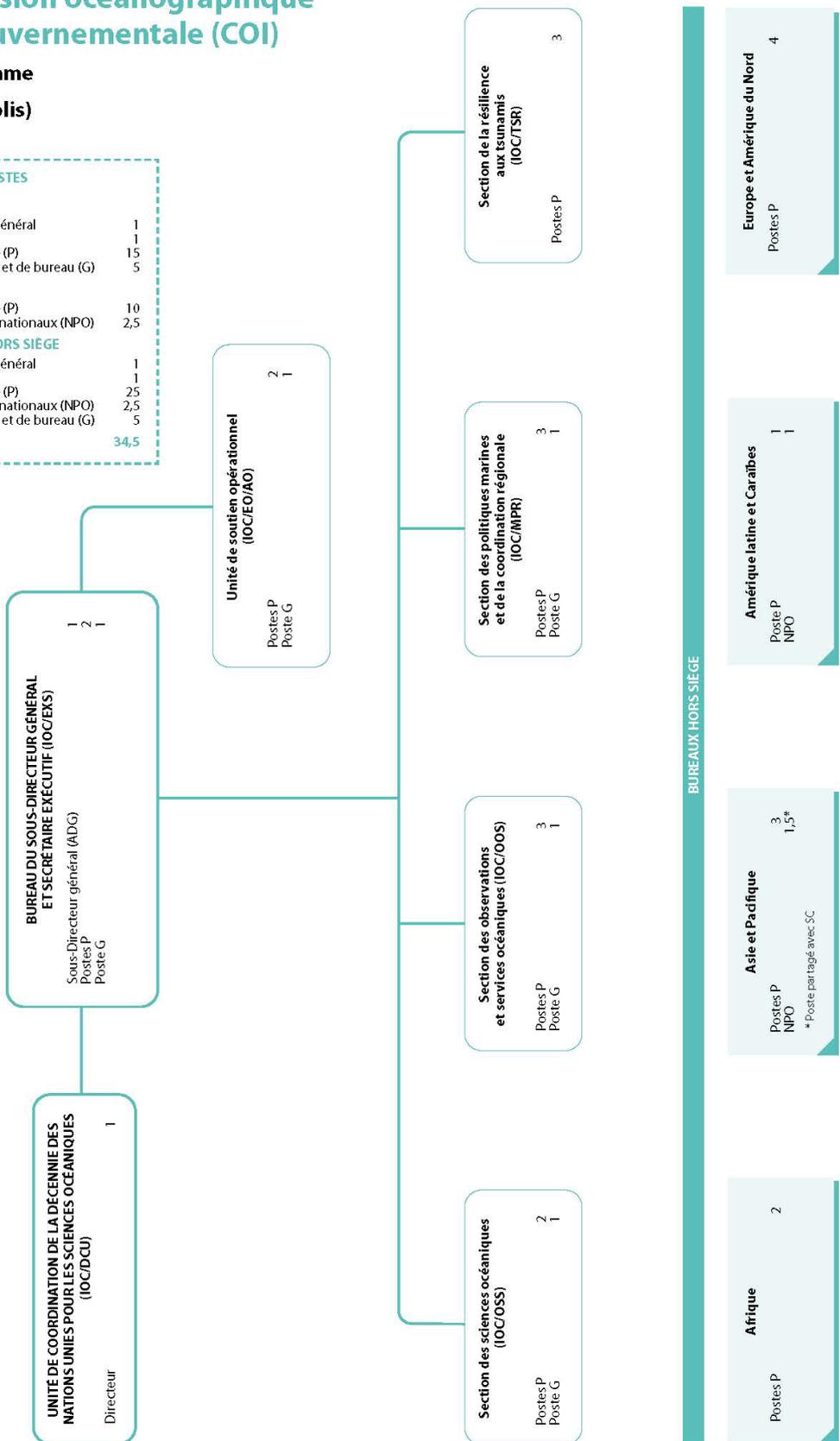
COI – Décentralisation des ressources par région (en milliers de dollars des États-Unis)



Commission océanographique intergouvernementale (COI)

Organigramme (Postes établis)

NOMBRE DE POSTES	
SIÈGE	
Sous-Directeur général	1
Directeur	1
Cadre organique (P)	15
Cadre de service et de bureau (G)	5
HORS SIÈGE	
Cadre organique (P)	10
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE	
Sous-Directeur général	1
Directeur	1
Cadre organique (P)	25
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
Cadre de service et de bureau (G)	5
TOTAL	34,5



BUREAUX HORS SIÈGE

Programme intersectoriel 2

Faire progresser l'enseignement scientifique et l'éducation à l'environnement pour des sociétés durables et résilientes

- 08005** Face à la crise climatique et autres défis liés au développement durable, il importe de doter d'urgence les apprenants, les éducateurs et tous les membres de la communauté des connaissances, compétences, valeurs et attitudes qui leur sont nécessaires, en s'appuyant sur des programmes d'enseignement innovants et des politiques révisées, de telle sorte qu'ils agissent de manière responsable en faveur de l'intégrité de l'environnement, de la durabilité économique et de la justice sociale pour le bénéfice des générations présentes et futures.
- 08006** Pour transformer les rôles, les actes et les rapports avec la nature des apprenants, l'enseignement relatif à l'environnement et aux sciences nécessite des conceptions novatrices globales et intégrées de l'apprentissage. À cet effet, l'UNESCO a lancé le présent programme intersectoriel en 2022 afin de promouvoir une approche intégrée et interdisciplinaire de cet enseignement dans la perspective d'une éducation inclusive de qualité et de l'apprentissage pour tous tout au long de la vie.
- 08007** Mettant à profit la capacité de l'UNESCO de mobiliser des expertises interdisciplinaires et ses réseaux uniques de sites désignés, à savoir les réserves de biosphère, les géoparcs mondiaux UNESCO, les sites du patrimoine mondial, le Réseau global des musées de l'eau et les sites de démonstration en écohydrologie, ainsi que les zones marines et côtières protégées, ce programme intersectoriel utilise ces sites comme des laboratoires vivants et des pôles d'apprentissage du développement durable et de l'action environnementale et climatique. Avant-postes de la biodiversité et du changement climatique, les sites de l'UNESCO peuvent offrir des possibilités d'apprentissage adaptées au contexte et orientées vers l'action propres à développer la compréhension du climat et de l'océan et les valeurs et compétences requises pour agir dans les situations de la vie réelle.

- 08008** Cette approche combine éducation formelle et éducation non formelle de façon que tous les membres d'une communauté soient sensibilisés au climat et résilients. Elle consiste aussi à tester une conception élargie de l'initiation au climat qui tienne compte des expériences antérieures, et associe les écoles et les communautés locales aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Les contributions spécifiques de chaque Secteur (Éducation, Sciences exactes et naturelles, Commission océanographique intergouvernementale) ont été définies et s'articulent autour d'un cadre d'activités commun, faisant fond sur l'action menée de longue date par l'UNESCO dans les domaines de l'éducation au développement durable et de l'initiation à l'océan, ainsi que sur les approches de l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les aspects de la vie.
- 08009** Le programme soutiendra les efforts faits par les États membres pour resserrer la coordination intersectorielle et la coopération entre les secteurs de l'éducation et de l'environnement, condition impérative pour développer les investissements en faveur de l'éducation au changement climatique et obtenir un impact accru en ce qui concerne l'atténuation des effets climatiques et l'adaptation et la résilience face à ces effets. On compte que la coopération avec les réseaux de jeunes et les communautés locales permettra d'améliorer la qualité et la pertinence de l'apprentissage pour mieux répondre aux enjeux cruciaux de la durabilité au niveau local. Des exemples d'actions ayant porté leurs fruits seront présentés et discutés lors des conférences sur le changement climatique et de divers autres événements sur le climat et la biodiversité.
- 08010** Sur la base de la méthodologie déjà mise au point en 2022-2023, qui consiste à utiliser des sites de l'UNESCO sélectionnés à cet effet comme pôles d'éducation au changement climatique, le programme sera développé à plus grande échelle pendant la période biennale 2024-2025 sur des sites supplémentaires de l'UNESCO, en particulier en Afrique et dans les PEID, en mettant l'accent sur le développement des capacités des éducateurs, depuis les enseignants des écoles jusqu'aux professionnels de l'éducation travaillant sur les sites UNESCO et dans les musées et les centres d'accueil de visiteurs.
- 08011** S'appuyant sur le rôle joué par la COI en tant que coordonnatrice de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ce programme contribue aussi directement au déploiement et à la mise en œuvre d'initiatives d'initiation à l'océan¹, en utilisant les sites de l'UNESCO comme des plateformes de coordination et de promotion des activités éducatives et en travaillant avec eux. Les actions mises en œuvre contribueront au rôle de co-chef de file de l'UNESCO pour deux des défis éducatifs² de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). Enfin, ce travail contribue à la mise en œuvre du cadre L'EDD pour 2030 adopté par la Conférence générale de l'UNESCO et approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies en 2019.

¹ L'initiation à l'océan vise l'acquisition d'une compréhension de l'influence que l'océan a sur nous et de celle que nous avons sur lui.

² L'un en partenariat avec la Fondation pour l'éducation à l'environnement et la North American Association for Environmental Education (NAAEE), ayant pour objet l'inscription de la restauration des écosystèmes dans les programmes d'enseignement (Education Challenge : Global Collaboration for Ecosystem Restoration (decadeonrestoration.org), et l'autre l'élaboration conjointe d'un insigne avec la FAO (entité hôte de la YUNGA), l'Équipe spéciale Jeunesse pour la Décennie des Nations Unies et le Forum mondial de l'alimentation.

EFFET 3**Renforcer la connaissance en faveur de l'action climatique, de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de l'océan, et de la réduction des risques de catastrophe****PRODUIT 3.IP2 – Renforcement de l'éducation à l'environnement afin de permettre aux apprenants de relever les défis mondiaux liés à l'environnement**

Indicateurs de performance	Données initiales 2023	Cibles pour 2025
1. Nombre d'éducateurs dotés des moyens d'utiliser les sites désignés par l'UNESCO comme pôles d'apprentissage du développement durable dans le cadre de programmes et activités formels et non formels d'éducation à l'environnement et au changement climatique (ED)	150	600
2. Nombre de professionnels de l'éducation travaillant sur les sites désignés par l'UNESCO et dans les musées de l'eau dotés des moyens de dispenser aux écoles et aux communautés une éducation tout au long de la vie à l'environnement et au changement climatique (SC)	250	1 000
3. Nombre de centres d'accueil de visiteurs sur des sites désignés par l'UNESCO utilisant des matériels d'enseignement et d'apprentissage en matière d'initiation à l'océan à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique (COI)	3	60

Partie II

Plans de travail détaillés de la COI fondés sur les priorités des États membres conformément à la résolution A-32/4.II

CADRE BUDGÉTAIRE INTÉGRÉ RÉVISÉ

Tableau 1 : Évolution du Cadre budgétaire intégré du 42 C/5

	Scénario de base – 216 EXB	42 C/5 approuvé
	Assemblée de la COI (2023)	217 EXB et 42 GC
Budget ordinaire de la COI	13 546 600	21 134 686
Personnel	9 959 017	12 102 087
Activités (hors personnel)	3 587 583	9 032 599
Contributions volontaires (y compris les fonds à mobiliser)	21 830 822	27 156 164
Total, Cadre budgétaire intégré	35 377 422	48 290 850

8. En élaborant ses plans de travail pour 2024-2025, le Secrétariat a suivi les principes fondamentaux ci-après, adoptés par les États membres de la COI dans la [résolution A-32/4.II](#) relative à l'allocation de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire, en vue de stabiliser « *les fonctions de la COI, y compris les ressources humaines, afin de remédier aux insuffisances et aux risques critiques et de fournir une base solide pour l'avenir* » :

- veiller à ce qu'une augmentation d'au moins 1 % au titre du budget ordinaire de la COI soit allouée à l'IOCAFRICA ;
- s'employer à respecter le ratio entre les coûts de personnel et les coûts hors personnel financés au titre du budget ordinaire, comme l'a conseillé l'Assemblée de la COI dans sa [résolution XXVII-2](#) ;
- veiller à ce qu'au moins un tiers des ressources supplémentaires soit consacré à la stabilisation de toutes les fonctions existantes de la COI, sur la base indicative du prorata aux fins de répartition qui figure à l'annexe 1 de la résolution A-32/4 ;
- consacrer au moins un tiers des ressources supplémentaires à des investissements ciblés en faveur des secteurs en situation d'extrême vulnérabilité :
 - (a) IODE
 - (b) GOOS
 - (c) développement des capacités
 - (d) organes subsidiaires régionaux.

9. Alors que des informations détaillées sur les allocations budgétaires figurent ci-après dans le tableau 2, les principaux changements apportés au titre du budget ordinaire se résument comme suit :

- Deux tiers (68 %) des ressources supplémentaires hors personnel sont consacrées à la stabilisation de toutes les fonctions de la COI ;
- Un tiers (32 %) des ressources supplémentaires hors personnel sont allouées à des investissements ciblés en faveur de l'IODE, du GOOS, du développement des capacités et des organes subsidiaires régionaux ;

- Le budget ordinaire de l'IOCAFRICA hors coûts de personnel a augmenté de trois points de pourcentage du budget ordinaire total de la COI dans le 42 C/5 Approuvé, passant ainsi de 239 000 dollars à 937 000 dollars ;
- Sur l'ensemble des ressources supplémentaires, 73 % ont été allouées à des unités hors Siège et 27 % au Siège ;
- Un nouveau poste a été créé au Siège pour le GOOS ;
- Quatre nouveaux postes ont été créés hors Siège : un pour l'IODE à Ostende ; un pour renforcer le Secrétariat de l'IOCAFRICA à Nairobi ; un pour le nouveau Secrétariat de l'IOCINDIO qui doit être établi en consultation avec les États membres ; un pour renforcer l'action en faveur des PEID du Pacifique ;
- Le produit intersectoriel 3.IP2 (renforcement de l'initiation à l'océan sur les sites désignés par l'UNESCO) a bénéficié d'une augmentation de 69 % ;
- Ratio personnel/hors personnel : 57 % personnel et 43 % hors personnel (contre 74 % et 26 % dans le scénario examiné par l'Assemblée, la [résolution XXVI-2](#) de l'Assemblée de la COI imposant qu'au moins 25 % du budget ordinaire soient consacrés aux coûts hors personnel).

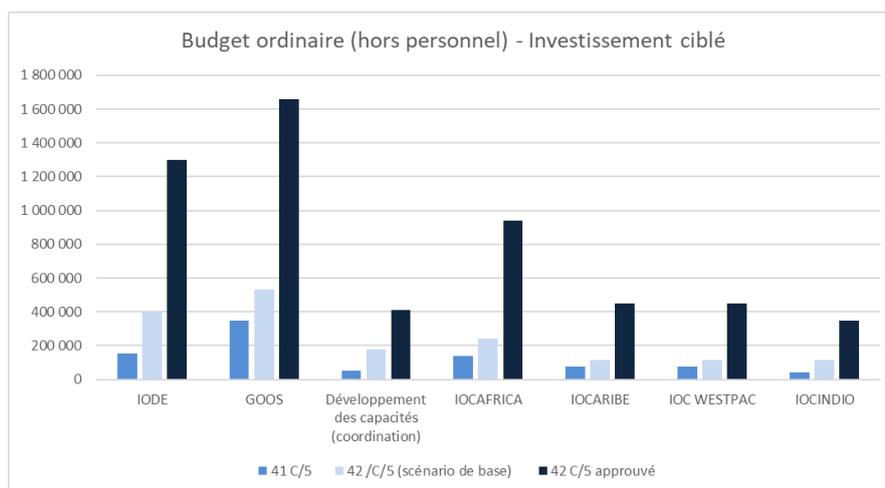


Tableau 2 : Cadre budgétaire intégré de la COI (même présentation qu'à l'annexe I de la résolution A-32/4 de la COI)

Fonction/Activité	Portée	Unité d'exécution	Résolution A-32/4 de la COI																						
			41 C/5 approuvé										42 C/5 approuvé												
			Projet de 42 C/5 - Scénario de base																						
			Crédits du budget ordinaire (en dollars É.-U.)		Budget ordinaire				Contributions volontaires		Total, Cadre budgétaire intégré		Budget ordinaire				Contributions volontaires		Total, Cadre budgétaire intégré						
\$	%	\$	%	Postes	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	Postes	\$	\$	%	\$	%	\$	%				
FONCTION A – Recherche océanographique			135 745	8%	264 500	8%	3,02	990 477	1 254 977	9%	795 000	4%	2 049 977	6%		522 778	6%	3,22	1 103 285	1 626 063	8%	1 053 247	4%	2 679 310	6%
PMRC	GLO	COI	33 000		50 000										50 000										
Sources et puits de carbone océanique	GLO	COI	49 745		107 250										236 389										
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	GLO	COI	53 000		107 250										236 389										
FONCTION B – Systèmes d'observation/gestion des données			503 205	29%	933 715	28%	6,27	2 122 406	3 056 121	23%	5 375 000	25%	8 431 121	24%		2 957 473	34%	7,97	2 782 572	5 740 045	28%	6 582 791	25%	12 322 836	26%
Conception, développement, engagement et impact du GOOS	GLO	COI	192 025		270 525										833 369										
GOOS Afrique	AFR	NAI	33 715		33 715										109 328										
Alliances régionales pour le GOOS	GLO	COI	26 500		66 500																				
PI-GOOS	APA	BGK													71 881										
IOGOOS	INT	JAK													71 881										
IOCARIBE-GOOS	LAC	CTG													71 878										
Intégration et exécution des systèmes d'observation	GLO	COI	52 975		117 975										363 429										
Systèmes et applications de prévision océanique	GLO	COI	43 040		45 000										138 626										
Africa InfoHub	AFR														150 000										
Systèmes centraux IODE/OBIS	GLO	COI	54 300		133 270										432 155										
Produits et services IODE/OBIS	GLO	COI	44 365		133 270										432 155										
Formation et éducation IODE/OBIS	GLO	COI	56 285		133 460										282 771										
FONCTION C – Alerte rapide et services			261 045	15%	541 146	16%	6,67	1 930 828	2 471 974	19%	3 620 000	17%	6 091 974	17%		1 087 734	12%	7,62	2 321 337	3 409 071	16%	4 212 986	16%	7 622 057	16%
Promouvoir des services d'alerte intégrés et permanents	GLO	COI	79 885		167 455										329 389										
Tsunami Ready – éduquer les communautés menacées	GLO	COI	38 345		65 505										128 850										
Tsunami Ready – Caraïbes	LAC	COI	22 655		41 925										86 808										
Tsunami Ready – Pacifique	APA	API	26 480		43 676										90 434										
Développer les capacités d'évaluation	GLO	COI	39 730		83 280										163 814										
Développer les capacités d'évaluation – océan Indien	INT	JAK	26 980		56 555										117 100										
Recherche et suivi sur les HAB et les espèces non endémiques	GLO	COI	26 970		82 750										171 339										
FONCTION D – Évaluation/information pour l'élaboration de politiques			136 235	8%	282 750	8%	2,62	827 274	1 110 024	8%	1 140 000	5%	2 250 024	6%		585 584	7%	2,77	915 505	1 501 089	7%	1 316 558	5%	2 817 647	6%
Suivi des ODD, Évaluation mondiale des océans et rapport sur l'état de l'océan	GLO	COI	49 265		75 000										147 527										
GEBCO	GLO	COI	20 000		40 000										78 681										
Réduction de l'enrichissement en nutriments	GLO	COI	26 970		82 750										171 339										
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières d'Afrique	AFR	NAI	20 000		30 000										93 037										
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	GLO	COI	20 000		55 000										95 000										
FONCTION E – Gestion et gouvernance durables			448 760	26%	760 000	22%	7,40	2 741 677	3 501 677	26%	6 700 822	31%	10 202 499	29%		1 515 732	17%	8,40	3 221 494	4 737 226	23%	8 162 661	31%	12 899 887	27%
Organes directeurs de la COI	GLO	COI	240 000		240 000										375 000										
IOCARIBE	LAC	COI	26 970		30 000										80 000										
IOCAFRIKA	AFR	NAI	26 970		30 000										80 000										
WESTPAC	APA	BGK	26 970		30 000										80 000										
IOINDIO	APA	COI	20 000		30 000										80 000										
Communication et actions de sensibilisation de la COI	GLO	COI			85 000										187 711										
Partenariats au sein des Nations Unies	GLO	COI	47 400		75 000										199 500										
Phase préparatoire/coordination de la Décennie de l'Océan	GLO	COI	20 000		155 000										196 000										
ICAM et aménagement de l'espace marin	GLO	COI	40 450		85 000										237 521										
FONCTION F – Développement des capacités			228 418	13%	600 180	18%	3,52	1 346 355	1 946 535	15%	4 200 000	19%	6 146 535	17%		2 033 951	23%	4,52	1 757 894	3 791 845	18%	5 727 921	19%	9 519 766	20%
Développement des capacités, TMT, Rapport mondial sur les sciences océaniques et initiation à l'océan	GLO	COI	49 963		180 000										410 553										
GOSR															118 020										
Développement des capacités - IOCAFRIKA	AFR	NAI	57 315		145 180										434 944										
Développement des capacités - IOCARIBE	LAC	COI	50 570		85 000										248 478										
Développement des capacités - WESTPAC	APA	BGK	50 570		85 000										248 478										
Développement des capacités - IOINDIO	APA	COI	20 000		85 000										248 478										
Contribution de la COI au programme intersectoriel 2					20 000										325 000										
Initiation à l'océan – contribution au programme intersectoriel 2	GLO	VNI			20 000																				
IP2 - Initiation à l'océan – coordination programmatique	GLO														68 426										
IP2 - Initiation à l'océan – Siège	GLO														66 000										
IP2 - Initiation à l'océan – IOCAFRIKA	AFR														70 000										
IP2 - Initiation à l'océan – IOCARIBE	LAC														50 574										
IP2 - Initiation à l'océan – WESTPAC	APA														50 574										
IP2 - Initiation à l'océan – IOINDIO	INT														19 426										
BUDGET OPÉRATIONNEL NET, ACTIVITÉS DE PROGRAMME DE LA COI			1 713 408	1	3 382 291	1	29,50	9 959 017	13 341 308	1	21 830 822	1	35 172 130	1		8 703 252	1	34,50	12 102 087	20 805 339	1	27 056 164	1	47 861 503	1
Programmation conjointe par pays (1%)			17 848		33 823				33 823						83 727										83 727
Évaluations (3%)			53 544		101 469				101 469						151 181										151 181
Formation et développement de la COI					20 000				20 000						45 000										45 000
Frais de fonctionnement de la COI			50 000		50 000				50 000						49 439										149 439
TOTAL, HORS PERSONNEL			1 834 800		3 587 583										9 032 599										
TOTAL, COÛTS DE PERSONNEL			9 401 200		9 959 017										12 102 087										
TOTAL			11 236 000		13 546 600				13 546 600						21 134 686										

EXÉCUTION DU PROGRAMME RENFORCÉE

10. Suite à l'augmentation du budget, l'exécution du programme a été renforcée dans toutes les fonctions ainsi que dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la COI, l'accent étant mis en particulier sur la gestion à long terme des observations continues, des données et de l'information, ainsi que sur les organes subsidiaires régionaux et les activités en faveur de l'Afrique et des PEID.

Fonction A – Recherche océanographique

Axe d'action pour 2024-2025 :

11. L'accent reste mis sur l'appui à la collaboration internationale afin de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances, de traduire ces connaissances en produits destinés aux décideurs et de renforcer les capacités de recherche sur l'acidification de l'océan, la désoxygénation de l'océan, les efflorescences algales nuisibles (également Fonction C), le carbone bleu et le cycle du carbone océanique dans son ensemble, ainsi que sur l'eutrophisation et la pollution par les matières plastiques. Des partenariats stratégiques permettront d'assurer une large couverture scientifique et géographique ainsi qu'une mobilisation importante. L'augmentation des ressources permettra, contrairement aux exercices précédents, de financer partiellement ou en totalité des activités et des groupes d'experts, y compris un développement ciblé des capacités.

Exemples d'objectifs fixés :

- Cinq États membres supplémentaires (dont 3 en Afrique et 1 PEID) bénéficiant d'un soutien en matière d'observation de l'acidification de l'océan et de gestion des données
- Trois États membres supplémentaires (dont 1 en Afrique et 1 PEID) bénéficiant d'un soutien en matière de science du carbone bleu et d'action visant à protéger et restaurer leurs écosystèmes respectifs
- Augmentation de 100 % de la contribution de la COI-UNESCO au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC)
- Exercer un leadership mondial en matière de recherche intégrée sur le carbone océanique.

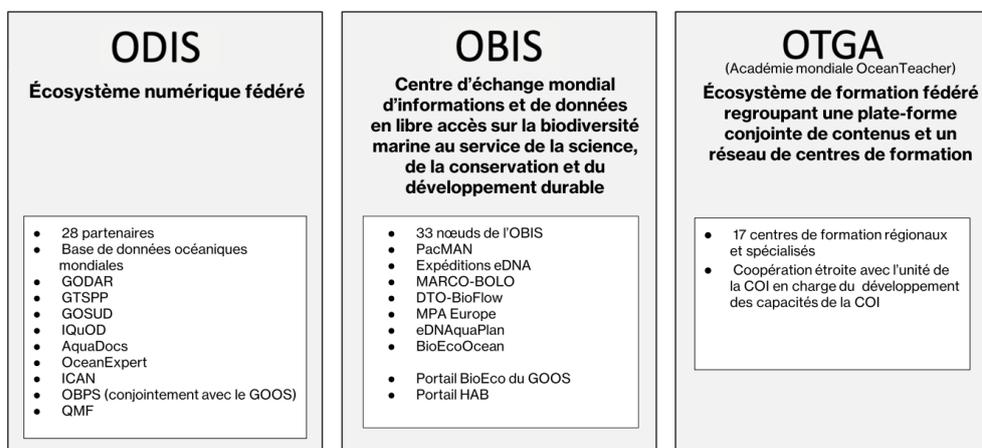
Principaux livrables :

- Rendre compte aux Nations Unies des progrès concernant la cible 14.3 des ODD relative à l'acidification de l'océan
- Résumé à l'intention des décideurs sur les méthodes de réoxygénation des zones hypoxiques (dites « zones mortes ») de l'océan
- Livres blancs stratégiques, documents d'orientation et résumés à l'intention des décideurs sur le carbone océanique, par exemple sur le cycle du carbone océanique ou sur les écosystèmes côtiers à carbone bleu.

Fonction B – Système d’observation/gestion des données

Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE)

IODE – Transformation 2023



101 centres de données dans 68 États membres

Axe d'action pour 2024-2025 :

- (i) accroître le nombre d'États membres participant au partage international des données et de l'information océanographiques par l'intermédiaire du réseau de centres de données de l'IODE et du Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de la COI ;
- (ii) débiter la mise en œuvre de l'action de la Décennie intitulée « Ocean Data 2030 », qui vise à développer l'écosystème de données océanographiques ;
- (iii) accroître le volume de contenus de qualité (données, informations et connaissances) partagés par les États membres et mis à leur disposition pour étayer leur action en matière de planification et de gestion durables des océans ;
- (iv) permettre aux États membres de prendre une part active et équitable aux activités du programme de l'IODE et d'en bénéficier.

Exemples d'objectifs fixés :

- Au moins 10 centres de données supplémentaires créés par les États membres (dont 2 en Afrique et 1 dans les PEID)
- Appui ciblé aux États membres africains avec l'établissement de partenariats et de nœuds ODIS/Ocean InfoHub en Afrique
- Au moins 40 institutions partenaires reliées au Système de données et d'information océanographiques (ODIS), dont cinq régions (Amérique latine et Caraïbes, Afrique, océan Indien, Pacifique et PEID du Pacifique) et 50 bases de données/nœuds partenaires (initialement 28)
- Au moins 200 000 éléments de contenu¹ disponibles dans le système ODIS (initialement 130 000)

¹ Les éléments de contenu sont des entrées de métadonnées qui peuvent décrire des documents, des ensembles de données, des informations sur des experts, des institutions, des navires océanographiques, des projets et des possibilités de formation.

- Au moins 15 000 utilisateurs dans 140 pays (initialement 6 500)
- Au moins 1 000 nouveaux ensembles de données représentant 20 millions de nouvelles entrées, accessibles dans le système OBIS.

Principaux livrables :

- Système mondial de données et d'information océanographiques fournissant des données et des informations océaniques fiables, de qualité contrôlée et archivées en toute sécurité
- États membres dotés des moyens de partager et d'exploiter des données et des informations océanographiques de qualité permettant de rendre compte des progrès concernant les ODD, ainsi que de contribuer au Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR), au Rapport sur l'état de l'océan (StOR) et à d'autres mécanismes d'établissement de rapports et cadres juridiques.

Axe d'action pour 2024-2025 :

- (i) accroître le nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique grâce au GOOS et à ses alliances régionales, en fournissant des données et des informations clés pour des solutions fondées sur la science ;
- (ii) Cadre pour l'observation de l'océan et Stratégie 2030 définissant le cadre et l'orientation techniques et de fond ;
- (iii) Plan de l'équipe de gestion du GOOS fournissant une vue d'ensemble des activités et des ressources et identifiant les besoins, y compris au-delà de 2025.

Exemples d'objectifs fixés :

- 10 États membres supplémentaires (dont 4 en Afrique et 6 PEID) contribuant à faire progresser l'observation océanique par le biais du GOOS
- 12 États membres supplémentaires (dont 5 en Afrique et 7 PEID) surveillent activement les variables biologiques océaniques.

Principaux livrables :

Conception, développement, engagement et impact du GOOS

- Appui aux groupes d'experts du GOOS et aux activités transversales, y compris l'élaboration de feuilles de route ou de plans de mise en œuvre pour l'observation mondiale du carbone océanique (et de la biodiversité) afin de répondre aux besoins concernant les différents mandats confiés par les Nations Unies
- Évolution de la vision, de la gouvernance et de l'intégration du système vis-à-vis des États membres, de la Décennie de l'Océan, de la communauté scientifique, des décideurs, des entités concernées des Nations Unies, des mandats découlant d'accords multilatéraux et d'autres parties prenantes
- Aide à la communauté du GOOS et aux représentants de ses composantes pour communiquer sur le GOOS et les progrès des observations océaniques.

Intégration et exécution des systèmes d'observation

- Intégration et communication de données, notamment avec OceanOPS, l'IODE et l'OMM

- Renforcement de l'appui et de la participation aux alliances régionales du GOOS et aux points focaux nationaux pour faire progresser les observations océaniques
- Soutien à l'exécution et à l'évolution des projets du GOOS.

Systemes et applications de prévision océanique

- Appui à la fourniture de prévisions opérationnelles, y compris avec l'OMM et l'ETOOFS, ainsi qu'au développement des capacités nationales en matière d'évaluation et de relèvement des niveaux de préparation opérationnelle.

Fonction C – Alerte rapide et services

Axe d'action pour 2024-2025 :

12. L'accent reste mis sur l'appui à la collaboration internationale afin de fournir une contribution directe essentielle à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en coordonnant le réseau intergouvernemental constitué de quatre systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets, ainsi qu'en en définissant des normes au niveau mondial en matière d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets, et en coordonnant 13 prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) qui assurent des services opérationnels 24 heures sur 24.

13. Assurant la coordination d'un vaste réseau de centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et de points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP), la COI sera en mesure d'améliorer considérablement la précision et la rapidité des alertes aux tsunamis, notamment en augmentant de 100 % le nombre de communautés certifiées Tsunami Ready par rapport au niveau actuel. Le programme de certification Tsunami Ready de la COI-UNESCO, approuvé par le Conseil exécutif de la Commission en 2022, comporte 12 indicateurs concernant l'évaluation, l'état de préparation et la capacité de réaction, qui permettent aux communautés à risque de renforcer leurs capacités à réagir efficacement aux alertes et aux risques de tsunami.

14. Dans le cadre du [Plan de recherche, de développement et de mise en œuvre concernant le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l'Océan \(2024-2030\)](#), les États membres devraient mettre en place les bases techniques nécessaires à l'intégration de services relatifs aux tsunamis générés par des sources non sismiques, tels que les tsunamis d'origine volcanique. Plus important encore, dans le but de réduire l'impact sur la société, la COI s'efforcera de faire en sorte que, d'ici à 2030, 100 % des communautés à risque des Caraïbes, de l'océan Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de l'Atlantique du Nord-Est reçoivent la certification « Tsunami Ready ». Les PEID étant fermement établis comme un groupe prioritaire dans la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), une attention particulière leur sera portée, ainsi qu'aux pays les moins avancés (PMA).

Exemples d'objectifs fixés :

- 15 États membres supplémentaires (dont 5 en Afrique et 10 PEID) ayant amélioré leur état de préparation et leur résilience aux risques de tsunami et aux autres aléas liés à l'océan
- Augmentation de 100 % du nombre de communautés certifiées Tsunami Ready, en portant une attention particulière aux PEID et aux PMA
- Huit États membres supplémentaires (dont 4 en Afrique et 2 PEID) ayant amélioré leur capacité de gestion des efflorescences algales nuisibles.

Principaux livrables :

- Nombre accru de stations marégraphiques contribuant au Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) pour les risques côtiers, notamment les tsunamis ; restauration de deux stations du Réseau de base du GLOSS en Afrique du Nord
- Six nouvelles communautés certifiées « Tsunami Ready » dans cinq PEID de la région des Caraïbes, deux communautés dans deux PEID de l'océan Indien et cinq communautés dans cinq PEID de l'océan Pacifique (total de 13 nouvelles communautés certifiées dans 12 PEID)
- Trois nouveaux points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) en Afrique et quatre dans les PEID
- Intensification de la coopération intersectorielle avec le Secteur des sciences exactes et naturelles et le bureau de l'UNESCO pour le Pacifique afin de favoriser l'apprentissage collectif pour mieux faire face aux menaces communes liées aux géorisques (séismes, glissements de terrain, volcans et tsunamis) dans les îles du Pacifique
- Leadership et initiatives stratégiques de la part des programmes conduits ou parrainés par la COI en ce qui concerne la définition des priorités pour la recherche sur l'océan et le climat, la recherche sur le cycle du carbone océanique, et la recherche sur la désoxygénation de l'océan et l'eutrophisation, ainsi que sur les solutions face aux efflorescences algales nuisibles.

Fonction D – Évaluation/information pour l'élaboration de politiques

Axe d'action pour 2024-2025 :

15. L'accent sera mis sur le renforcement de la participation et des contributions de la COI aux initiatives d'évaluation mondiales telles que l'Évaluation mondiale de l'océan ou la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que sur l'amélioration de son propre processus d'évaluation et de ses produits (de la conception à la diffusion), tels que le Rapport sur l'état de l'océan (SToR), les produits élaborés dans le cadre du GESAMP et le processus destiné à rendre compte des progrès concernant les cibles 14.3 et 14.a des ODD. Dans le cadre des réunions mondiales sur l'océan, telles que la COP de la Convention sur la diversité biologique, la COP de la CCNUCC et la future Conférence des Nations Unies sur l'océan en 2025, des notes d'information ciblées seront mises au point afin d'informer et de sensibiliser les États membres aux dernières découvertes scientifiques et aux messages clés visant à renforcer l'investissement dans la recherche et l'infrastructure océaniques. La collaboration avec d'autres partenaires, qu'il s'agisse d'organismes des Nations Unies ou non, sera élargie afin de remplir cette fonction. La contribution à la GEBCO sera renforcée en mettant l'accent sur les activités d'éducation et de formation, ainsi que sur la communication et la sensibilisation. Le travail mené de longue date par la COI sur l'eutrophisation sera consolidé grâce à la finalisation accélérée de l'indicateur 14.1.1 (indice de potentiel d'eutrophisation côtière), ainsi qu'à la mobilisation de nouveaux partenaires en vue de la mise en œuvre d'une feuille de route pour un océan mondial libéré des effets néfastes de la pollution.

Exemples d'objectifs fixés :

- Cinq États membres supplémentaires (dont 3 en Afrique et 1 PEID) fournissant des données et des informations pour les processus d'évaluation de l'océan
- Rapport COI-UNESCO sur l'état de l'océan (StoR) pleinement élaboré et faisant l'objet d'une diffusion et d'une communication ambitieuses

- Augmentation de 50 % de la contribution de la COI-UNESCO aux travaux de la GEBCO
- Soutien ciblé aux États membres africains et aux PEID en ce qui concerne le développement des capacités liées à l'évaluation de l'océan, en coopération avec les partenaires compétents du système des Nations Unies
- Indicateur 14.1.1 des ODD (indice de potentiel d'eutrophisation côtière) pleinement développé et validé
- Initiative mondiale visant à compiler, partager et évaluer les données sur la pollution et les effets des polluants, lancée avec la COI-UNESCO comme partenaire principal

Principaux livrables :

- 3 notes d'information préparées à titre de contribution à la Convention sur la diversité biologique, à la CCNUCC et à la Conférence sur l'océan 2025
- Édition 2024 du Rapport sur l'état de l'océan
- Cours de formation régionaux sur l'évaluation de l'océan organisés dans deux régions (Afrique et Caraïbes)
- Stratégie d'éducation et de sensibilisation soutenue par le Comité directeur de la GEBCO
- Tous les États membres rendent compte (ou sont en mesure de rendre compte) de l'indicateur 14.1.1 des ODD au moyen de l'indice de potentiel d'eutrophisation côtière.

Fonction E – Gestion et gouvernance durables

Axe d'action pour 2024-2025 :

16. La COI mettra à profit son leadership en matière de planification de l'espace marin pour fournir un appui technique au niveau régional, en se concentrant sur l'Afrique de l'Ouest et centrale, le Pacifique Ouest et les Caraïbes, en coopération avec les sous-commissions régionales de la COI. Elle conduira l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan, ainsi que la conception d'un programme à ce sujet au titre de la Décennie de l'Océan. Les partenariats seront renforcés avec le FEM, le PNUD et la Commission européenne afin de fournir des applications de gestion écosystémique aux niveaux régional et national. La participation et la visibilité de la COI dans les grands processus internationaux seront accrues, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'océan 2025, la COP-16 de la Convention sur la diversité biologique, les COP-29 et 30 de la CCNUCC et le processus préparatoire d'un instrument sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La Commission modernisera sa stratégie de communication, reformulera son énoncé de vision et identifiera les thèmes, les publics et les canaux de communication prioritaires, en s'appuyant sur l'écosystème de la Décennie de l'océan. L'action des sous-commissions régionales sera renforcée par la création de synergies plus fortes avec les mécanismes nationaux et régionaux qui définissent les politiques relatives à l'océan ainsi que d'autres utilisateurs pertinents des produits de la science.

Exemples d'objectifs fixés :

- 10 États membres supplémentaires (dont 3 en Afrique et 3 PEID) bénéficiant d'un soutien dans la mise en œuvre d'une gestion de l'océan fondée sur la science
- Mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation rapide de la planification de l'espace marin dans quatre États membres, débouchant sur l'adoption de plans de travail nationaux pour

l'institutionnalisation des processus de planification de l'espace marin et de planification durable de l'océan.

Principaux livrables :

- Formulation d'orientations internationales sur la prise en compte du changement climatique, de la conservation et des savoirs autochtones et locaux dans les processus de planification de l'espace marin
- Élaboration d'une nouvelle stratégie de communication de la COI
- Organisation de manifestations de haut niveau en marge des COP de la CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique et de la Conférence sur l'océan, en partenariat avec des États membres et des partenaires (du système des Nations Unies ou non).

Fonction F – Développement des capacités

Coordination

Axe d'action pour 2024-2025 :

17. Le développement des capacités est une fonction transversale essentielle, qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques et d'en bénéficier, guidée par les priorités de la *Stratégie de développement des capacités de la COI (2023-2030)* et reposant sur le centre de développement des capacités liées à l'océan « Ocean CD Hub » et l'Académie mondiale OceanTeacher.

Principaux livrables :

- La plate-forme « Ocean CD Hub » de la COI sera élargie afin de rendre opérationnelle la mise en relation des besoins et des opportunités et d'aider à identifier les collaborations et les partenariats potentiels
- Des réunions régulières du Groupe d'experts sur le développement des capacités guideront la mise en œuvre, conçue en étroite collaboration avec les secrétariats des organes subsidiaires régionaux ainsi qu'avec les programmes mondiaux et les organes subsidiaires techniques
- Une promotion et une diffusion accrues afin d'améliorer la visibilité de l'action de la COI en matière de développement des capacités, notamment la publication d'une brochure sur la stratégie de développement des capacités, de notes d'orientation, de brochures et d'autres supports publicitaires.

PRIORITÉ GLOBALE AFRIQUE

18. Trois cadres stratégiques majeurs ont été mis en place en 2022-2023, jetant les bases des travaux futurs :

- La *Feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique*, issue d'un solide processus participatif, a été lancée en mai 2022 et a dégagé trois thèmes prioritaires en adéquation avec les objectifs du programme phare 5 de la priorité globale Afrique. Le cadre pour la gestion durable de l'océan sera élaboré d'ici la fin de l'année 2024
- La Stratégie de développement des capacités de la COI pour 2023-2030 a été adoptée par l'Assemblée de la COI, soutenue aux niveaux national et régional par le système de

formation de l'Académie mondiale OceanTeacher, avec des efforts ciblés accrus grâce au financement de la NORAD, ainsi que par le programme d'initiation à l'océan

- Le nouveau mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l'Océan, lancé grâce à un investissement de 1,1 million de dollars du Gouvernement flamand (Royaume de Belgique), vise à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités des personnes et des institutions intervenant dans le cadre de la Décennie de l'Océan, selon une approche souple et axée sur la demande.

19. La part du budget du 42 C/5 consacrée à la priorité globale Afrique enregistre une hausse de 79 % par rapport au 41 C/5 (5,6 millions de dollars), ce qui représente 26 % du budget de la COI au titre du cadre budgétaire intégré, contre 22 % dans le 41 C/5.

20. Le Secrétariat de la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (UNESCO Nairobi) connaît un renforcement avec un deuxième poste établi de classe P-3. Le bureau accueillera également le centre régional de coordination de la Décennie.

21. Notre principal projet en cours d'élaboration est le développement d'un programme de la Décennie de l'Océan intitulé « La science et le savoir pour une économie de l'océan résiliente et durable en Afrique », qui comporte quatre volets axés sur :

- (i) la gestion durable des ressources marines ;
- (ii) le changement climatique et la biodiversité marine ;
- (iii) la lutte contre la pollution de l'océan pour une meilleure santé humaine ;
- (iv) les phénomènes extrêmes et la réduction des risques de catastrophe.

Un nouveau programme de formation sera lancé pour l'Afrique afin de renforcer l'expertise et les capacités en vue de la conception conjointe d'actions de la Décennie menées par l'Afrique.

22. La collaboration se poursuit avec le Belmont Forum afin de développer de nouvelles possibilités de financement pour les actions de la Décennie de l'Océan en Afrique.

Axe d'action pour 2024-2025 :

- Données et observations – « On ne peut gérer ce qu'on ne peut mesurer » : 26 États membres supplémentaires bénéficieront d'un soutien en matière d'observations océaniques et de gestion des données, ce qui facilitera l'accès à l'échelle mondiale de la communauté régionale de pratique aux informations, aux données et aux supports de connaissances océanographiques au service de la gestion, y compris les savoirs locaux et autochtones
- Poursuite de la mise en place d'un système africain d'observation de l'océan, afin d'éclairer les stratégies nationales en matière d'économie bleue, de conservation du milieu marin et de changement climatique
- Économie océanique durable : soutien à 10-15 pays par le biais d'ateliers sur la planification de l'espace marin et pilotage de la coopération transfrontière en la matière dans la région du golfe de Guinée
- Mise en place d'un forum régulier sur la planification de l'espace marin en Afrique afin de partager les expériences et de renforcer les capacités des experts en la matière dans la région

- Alerte rapide : cinq États membres supplémentaires seront dotés des moyens d'améliorer leur état de préparation et leur résilience face aux risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan, et les communautés à risque d'au moins cinq pays africains supplémentaires et de 10 États insulaires supplémentaires prendront part au programme de certification Tsunami Ready
- Développement des capacités : l'Académie mondiale OceanTeacher étendra son réseau de centres de formation en Afrique et tirera pleinement parti du savoir-faire régional et local pour proposer des formations adaptées aux besoins
- Initiatives régionales sur l'adaptation au changement climatique, y compris des notes d'orientation à l'appui des délégués africains lors des conférences des Parties (COP), et facilitation des propositions régionales par l'intermédiaire du FEM/Fonds vert
- Expéditions océanographiques régionales utilisant le navire de recherche océanographique sud-africain *SA Agulhas II*, le navire de recherche océanographique kenyan *RV Mtafiti* et le navire norvégien géré par la FAO, le *Dr Fridtjof Nansen*
- Au moins cinq États membres supplémentaires auront accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues en matière d'initiation à l'océan
- Le réseau des jeunes spécialistes de l'océan (dont des centres sont déjà établis dans quatre pays – Nigéria, Maroc, Sénégal et Togo – avec l'appui de la NORAD) sera encore élargi, avec l'aide d'un coordonnateur spécialisé.

PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

23. Les activités à l'appui des PEID devraient bénéficier d'une augmentation des ressources de 3,3 millions de dollars (+ 46 % par rapport au 41 C/5). Il est proposé d'établir un nouveau poste du cadre organique de classe P-3 pour renforcer l'action en faveur des PEID du Pacifique, ainsi qu'un engagement au titre d'un projet dans les Caraïbes.

Axe d'action pour 2024-2025 :

24. Des alliances avec des organisations partenaires de l'Atlantique et du Pacifique permettront d'assurer la participation des bassins océaniques qui ne relèvent pas d'organes subsidiaires régionaux de la COI. Des investissements ciblés permettront d'adopter des approches personnalisées en matière de développement des capacités, en fonction des besoins et des priorités spécifiques des PEID, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la *Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les petits États insulaires en développement (PEID) (2023-2029)* et des accélérateurs correspondants. L'action menée en faveur de l'initiation à l'océan et du Programme intersectoriel 2 (IP2) sera considérablement renforcée dans les PEID.

25. En mettant l'accent sur la résilience face aux tsunamis et autres aléas liés à l'océan, l'objectif est de faire en sorte que, d'ici à 2030, 100 % des communautés à risque des Caraïbes, de l'océan Pacifique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de l'Atlantique du Nord-Est reçoivent la certification « Tsunami Ready ». La contribution de la COI à la nouvelle initiative intitulée « Blue Wisdom » (visant à faciliter l'intégration des savoirs locaux et autochtones dans la conservation de l'océan et de l'eau) sera fortement axée sur les PEID :

- 10 PEID supplémentaires bénéficiant d'un soutien en matière d'observations océaniques et de gestion des données grâce au Système d'observation de l'océan (GOOS) et au Système de données et d'information océanographiques (ODIS)
- 10 PEID supplémentaires dotés des moyens d'améliorer leur état de préparation et leur résilience face aux risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan

- Au moins une communauté certifiée « Tsunami Ready » dans 10 PEID supplémentaires.

26. La COI conduira la mise en œuvre de l'accélérateur 2 de la *Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID (2023-2029)* : Renforcer durablement les connaissances des PEID sur l'océan et leurs capacités en matière d'aménagement de l'espace et de gestion de l'eau afin de favoriser la croissance de leur économie bleue.

27. Ce cadre permettra de faire en sorte que les PEID bénéficient d'un soutien en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une planification et d'une gestion durables de l'océan et de l'eau dans le cadre de la Décennie de l'Océan, ainsi que de faciliter la collaboration, les échanges et l'apprentissage inter et intrarégionaux entre PEID.

Principaux livrables :

- Élaboration d'un programme pour la mise en place de plans de gestion durable de l'océan dans les PEID dans le cadre du programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable de l'océan
- Mise en place et soutien d'un cadre régional pour les savoirs autochtones et locaux pour garantir le plein engagement des détenteurs de ces savoirs dans la Décennie de l'Océan et assurer les échanges et la collaboration avec d'autres systèmes de savoirs afin d'enrichir les sciences océaniques en vue d'une gestion durable de l'océan
- Par l'intermédiaire du dispositif de développement des capacités de la Décennie de l'Océan et de la Section du renforcement des capacités de la COI, élaboration et mise en œuvre de nouvelles initiatives de développement des capacités destinées aux PEID
- Élaboration et mise en œuvre conjointes d'un nouveau forum d'échange et de collaboration entre les PEID dans le cadre de la Décennie de l'Océan pour promouvoir la coopération entre ces pays.

COMPTE SPÉCIAL POUR L'UTILISATION DE LA CONTRIBUTION 2023 DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

28. Les États-Unis d'Amérique ayant réintégré l'UNESCO avec effet au 10 juillet 2023, la COI pourrait également bénéficier d'un montant de 1,5 million de dollars au titre de la contribution des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO pour la période allant du 10 juillet au 31 décembre 2023 (réf. : document [217 EX/30.II](#)).

29. Grâce à ce financement, la COI intensifiera son action dans les domaines suivants :

- (a) Élaboration d'un **cadre de planification et de gestion durables de l'océan** à l'échelle de la COI et fourniture d'un **soutien technique aux pays côtiers** sous la forme d'outils d'aide à la prise de décisions, d'évaluations des écosystèmes, de produits de données et d'information pour des secteurs économiques et politiques ciblés liés à l'océan, d'activités de développement des capacités et d'un réseau de professionnels qui s'apporteront une aide mutuelle en échangeant des pratiques exemplaires. Cela permettra de répondre au nombre croissant de demandes des États membres et d'autres parties prenantes concernant l'élaboration de plans de gestion durable de l'océan fondés sur la science pour assurer sa résilience face au changement climatique, ainsi que la mise en place de services scientifiques au service d'une économie océanique durable. Ce cadre s'appuiera sur les programmes de la COI relatifs aux sciences, observations et données océaniques et sur ses services d'alerte précoce et d'évaluation. Il constituera une contribution majeure de l'UNESCO aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice (France), en 2025.

- (b) Investissements ciblés pour **renforcer les capacités du secrétariat de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE)** et élaboration d'un nouveau cadre programmatique visant à répondre aux besoins de la **région des PEID du Pacifique**, afin d'améliorer les possibilités de mise en œuvre d'actions accélérées et transformatrices pour atteindre les ODD dans les PEID, en s'appuyant sur les sciences, données et informations océaniques et sur des solutions novatrices pour trouver des solutions fondées sur la nature. Ces investissements, qui prendront appui sur la Décennie de l'Océan et son portefeuille d'actions axées sur les PEID, contribueront à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID ainsi que des actions menées par la COI en lien avec les Accélérateurs de l'UNESCO pour les PEID, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les PEID de 2024 et du nouveau programme mondial pour les PEID qui en découlera (COI).

Partie III

Propositions préliminaires pour le Projet de 43 C/5 Programme et budget pour 2026-2029 (premier exercice biennal 2026-2027)

30. Le programme et budget de la COI pour la prochaine période quadriennale programmatique (2026-2029) continuera d'être guidé par l'énoncé de mission, la vision, les objectifs de haut niveau et les fonctions de la Commission, tels que définis dans la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029.

31. S'achevant juste avant la Décennie de l'Océan et l'échéance fixée pour les ODD (2030), ce programme quadriennal sera conçu de manière à tenir compte des priorités des États membres, telles que définies dans les résolutions et décisions des organes directeurs de la COI, et bénéficiera du processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan », alors que le moment sera venu pour la Commission de faire le point et d'examiner comment son action peut contribuer au mieux à induire un changement plus important, en termes de développement, dans les domaines relevant de son mandat.

32. Dans ce contexte, et dans l'attente des résultats de la consultation susmentionnée auprès des États membres, il est proposé que le travail mené par la COI au cours du premier exercice biennal du 43 C/5 reste axé sur le produit suivant :

Produit 1 de la COI : Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé des océans et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans.

33. Conformément à la résolution A-32/4 de l'Assemblée de la COI (2023), le Secrétariat devra tout mettre en œuvre pour que la proposition de programme et de budget pour 2026-2029 (premier exercice biennal 2026-2027), tienne compte des priorités de la COI concernant la gestion à long terme des observations continues, des données et de l'information ainsi que les activités et les organes subsidiaires régionaux et le développement des capacités des États membres, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs ci-après :

- un océan sain et des services écosystémiques marins durables ;
- des systèmes d'alerte efficaces et des mécanismes efficaces de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ;
- la résilience face au changement climatique et la contribution à l'atténuation de ses effets ;
- des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans ;
- l'anticipation des questions émergentes dans le domaine de l'océanographie.

34. Dans son ambition de constituer et d'appliquer des connaissances scientifiques en vue de la réalisation des objectifs de haut niveau susmentionnés, la COI veillera tout particulièrement à ce que tous les États membres soient en mesure d'atteindre ces objectifs, en tenant compte des priorités globales (Afrique et Égalité des genres) et des groupes prioritaires (PEID et jeunes) de l'UNESCO.